

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE PUYCORNET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023 A 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois

Le 13 avril à 20 heures 30

*le Conseil municipal de la commune de Puycornet,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle du conseil municipal.*

sous la présidence de :

Monsieur Jean-Michel PRAYSSAC, maire.

Date de convocation : 5 avril 2023

Présents : Mmes AGUILAR Françoise – CASTEL Valérie – FRANCERIES Elodie – LAFLORENTIE Aurélie - POEZEVARA Christine

Mrs ALIBERT Yohann – CAZE Mathieu – GAMBAROTTO Alain – PRAYSSAC Jean-Michel – SANCHES Francis – SEMENADISSE Francis – TRILLES Jérémie

Procurations : Mme PELLO MIQUEL Marie-Joëlle a donné procuration à Mme AGUILAR Françoise – M. SOUGNE Marc a donné procuration à Mme FRANCERIES Elodie

Secrétaire de séance : Mme POEZEVARA Christine

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 a été approuvé

Ordre du jour :

- 1 – Vote des taxes locales directes 2023 ;
- 2 - Vote du Budget Principal 2023 ;
- 3 – Vote du budget Assainissement 2023 ;
- 4 – Création d'un emploi permanent – adjoint technique territorial – Entretien des bâtiments communaux et surveillance des élèves à la cantine et en récréation ;
- 5 – Achat de deux armoires – secrétariat ;
- 6 – Remplacement d'un poteau d'incendie défectueux sur la route de Lafrançaise par Véolia ;

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	12

20230413_D001 - Vote des taxes locales directes 2023

ADOPE					
Votants : 12	Exprimés : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0	

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer **pour l'année 2023** les taux d'impositions relatifs aux deux taxes directes locales. Le conseil municipal doit décider du montant de chacune de ces deux taxes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le produit attendu **pour 2023** est suffisant pour équilibrer le budget primitif 2023, sans avoir à augmenter les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2023.

Pour la commune, Monsieur le Maire propose de baisser les taxes pour 2023 et qui seront comme ci-dessous

-Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	35.97 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	74.69 %
-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..	5.57 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

Approuve la proposition du Maire **pour 2023 pour baisser les taux comme suit :**

-Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	35.97 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	74.69 %
-Taxe d'habitation	5.57 %

20230413_D002 - Vote du Budget Principal 2023 :

ADOpte				
Votants :	Exprimés :	Pour :	Abstention :	Contre :
12	14	14	0	0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions détaillées du **budget principal 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Adopte le budget principal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 601 618.00 €**

Dont :

- Section de fonctionnement : **1 082 117.00 €**
- Section d'investissement : **519 501.00 €**

20230413_D003 - Vote du budget Assainissement 2023

ADOpte				
Votants :	Exprimés :	Pour :	Abstention :	Contre :
12	14	14	0	0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions détaillées du **budget 2023** du service d'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Adopte le budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **7 427.44 €**.

20230413_D004 – Création d'un emploi permanent – adjoint technique territorial – Entretien des bâtiments communaux et surveillance des élèves à la cantine et en récréation

ADOpte				
Votants :	Exprimés :	Pour :	Abstention :	Contre :
12	14	14	0	0

Le Maire

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison du départ à la retraite d'un agent de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel **à compter du 21 août 2023**.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Entretien des bâtiments communaux et sous la responsabilité du directeur de l'ALAE (mise à disposition de Léo Lagrange : Surveiller et encadrer les enfants au cours du repas Servir les repas Mettre en place, avant et après le repas, les activités inscrites dans le	17 h 20/hebdo

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
		projet pédagogique de l'ALAE	

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

20230413_D005 - Achat de deux armoires – secrétariat

ADOPTE				
Votants :	Exprimés :	Pour :	Abstention :	Contre :
12	14	14	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acquérir 2 armoires pour le secrétariat. La société **MANUTAN COLLECTIVITES** a fait une offre commerciale pour un montant **de 815.78 € H.T. soit 978.94 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

- **APPROUVE** le devis de MANUTAN COLLECTIVITES d'un montant de 815.78 € H.T. soit 978.94 € T.T.C. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ;
- **DIT QUE** les crédits sont ouverts au budget principal 2023.

20230413_D006 - Remplacement d'un poteau d'incendie défectueux sur la route de Lafrançaise par Véolia

ADOPTE				
Votants :	Exprimés :	Pour :	Abstention :	Contre :
12	14	14	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer le poteau d'incendie route de Lafrançaise qui est défectueux. Véolia a présenté un devis de l'ordre de 2 468.00 € H.T. soit 2 961.60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis d'un montant de **2 468.00 € H.T. soit 2 961.60 € T.T.C.**
- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer ;
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

Questions diverses :

Point sur les finitions de l'installation géothermique – chauffage mairie – école – salle des fêtes.

La séance a été levée à 22 h 30.



Jean-Michel PRAZSAC,
Maire.

Christine POËZÉVARA,
Secrétaire de séance.